

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement

7. Assurer la durabilité des ressources environnementales.

Intégrer le développement durable et ses principes dans les agendas politiques nationaux, inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales, améliorer de façon importante l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et permettre à plus de cent millions de personnes vivant dans des taudis d'être logés dans des conditions décentes, tel est le propos du septième Objectif du Millénaire pour le Développement. Au cœur du problème, les relations entre économie et environnement, la première étant systématiquement prioritaire à moins que le second ne démontre que sa prise en compte peut être rentable. On l'a vu lors du récent G8, les Etats-Unis manœuvrent pour éviter de devoir être tenus à des engagements contraignants. D'où une proposition d'intention, sans objectifs chiffrés, qui permet aux dirigeants du principal consommateur de ressources et pollueur de la planète, de sauver leur mise (au risque de perdre beaucoup à long terme).

Pour assurer la pérennité des ressources environnementales, il convient d'imaginer et de mettre en application des schémas de développement durable qui permettent d'utiliser intelligemment les richesses naturelles et de protéger les écosystèmes complexes dont dépend l'évolution favorable, sinon la survie de l'humanité.

Mais le constat est alarmant : les terres se dégradent rapidement, la biodiversité se réduit comme peau de chagrin, et l'on assiste à des changements climatiques d'ampleur et de conséquence inédites. Le maldéveloppement fait d'inégalités croissantes, où coexistent surconsommation compulsive, accumulation effrénée et pauvreté abjecte, est l'obstacle fondamental à la préservation de la maison des êtres humains, leur environnement.

De fait, nombre de problèmes environnementaux trouvent leur origine dans les schémas de production et de consommation des populations favorisées, essentiellement dans les pays riches. Ceux-ci consomment l'immense majorité des énergies fossiles non renouvelables, épuisent une grande partie des zones de pêche de la planète et exploitent de grandes quantités de bois tropicaux et de produits issus d'espèces



menacées. Ces schémas destructeurs doivent impérativement être modifiés. Les méthodes de production d'énergie doivent générer beaucoup moins de gaz à effet de serre et les méthodes alternatives basées sur les énergies renouvelables être privilégiées. La gestion des ressources minérales, animales et végétales doit prendre en considération les limites écologiques au lieu de reposer exclusivement sur des subventions qui en ouvrent l'accès à tous, ou plutôt aux intérêts économiques de ceux qui en tirent des profits.

Objectif 7. Assurer la durabilité des ressources environnementales.

Cible 9.

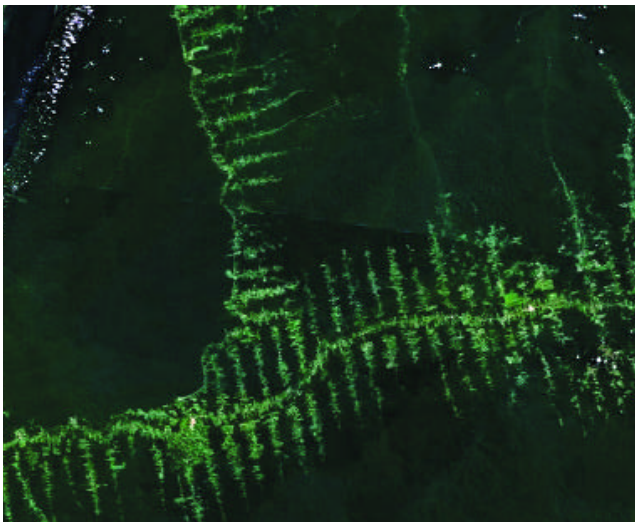
Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

Cible 10.

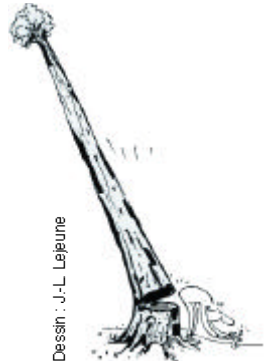
D'ici 2015, réduire de moitié le pourcentage de la population privée d'un accès régulier à l'eau potable.

Cible 11.

Parvenir, d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.



Les forêts couvraient en 2005 le tiers de la surface émergée du globe, environ quarante millions de km² (près de 1.300 fois la superficie de la Belgique). Les grandes forêts primaires se retrouvent principalement au nord de la zone tempérée dans l'hémisphère boréal (Canada, Scandinavie, Russie) et sur la ceinture tropicale humide. Elles constituent l'un des écosystèmes les plus riches. Elles pouvoient aux besoins de nombreuses populations qui y trouvent nourriture, combustible, matériaux de construction, eau potable, ... Pourtant, chaque année ce sont quelque 160.000 km² de forêts qui sont rasés. C'est dans les régions les plus pauvres qu'elles disparaissent le plus vite. La photo ci-contre montre la déforestation typique dite "en arêtes de poisson" le long des rivières de l'Amazonie brésilienne.



Dessin : J.-L. Lejeune

Ces intérêts économiques à court terme mettent en effet en péril l'existence des générations futures et la vie de milliards de personnes qui, alors qu'elles ne sont pas responsables de l'exploitation forcée des ressources environnementales (les émissions de dioxyde de carbone sont soixante fois plus importantes par habitant dans les pays de l'OCDE que dans les pays les moins avancés), en sont les premières victimes du fait de leur grande vulnérabilité.

Les populations rurales pauvres sont en effet les plus directement touchées par ces phénomènes, parce que leur vie quotidienne et leur subsistance dépendent directement des ressources que fournit leur milieu : 900 millions de personnes vivent dans des conditions de pauvreté absolue en milieu rural.

Ces conditions de précarité extrême les obligent à mettre à mal leur environnement, ce qui participe du cercle vicieux selon lequel la pauvreté accentue la dégradation du milieu de (sur)vie et réciproquement. Les paysans sont forcés de décimer les forêts et ses ressources pour en tirer du bois de chauffe, du charbon de bois, du miel, des fruits sauvages, de la viande, ou pour cultiver de nouvelles terres. Les exemples où la pauvreté contribue à la dégradation de l'environnement sont légion.

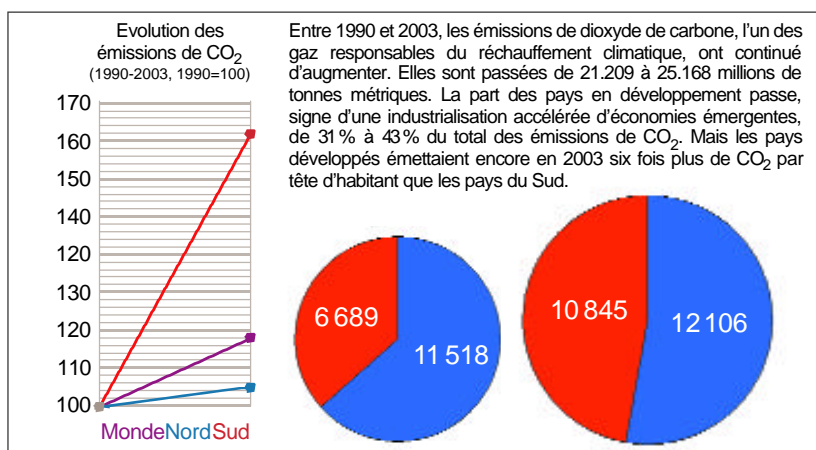
Si l'exode vers les villes réduit la pression qui s'exerce sur les terres arables, il grossit la population qui vit dans des taudis insalubres et surpeuplés. Dans les villes et en dehors, des milliards de personnes n'ont ni sanitaires ni source d'eau potable sûre.

Ceux qu'on appelle les pays les moins avancés sont les plus tributaires de l'agriculture et des ressources naturelles. Et la dépendance des pays en développement envers les produits primaires (agricoles, forestiers, minerais, ...) pour leurs recettes à l'exportation

indispensables au remboursement de leur dette, les rend toujours plus exposés à un épuisement des ressources et à la fluctuation des prix des matières premières fixés par le marché au niveau mondial.

Pour alourdir encore le tableau, la pollution de l'air et de l'eau touche de manière plus importante les populations pauvres. Celles-ci dépensent aussi une part plus importante de leur maigre budget en énergie, alors que le bénéfice et le rendement qu'elles en retirent sont le plus souvent dérisoires : les combustibles issus de la biomasse sont consommés dans des poêles inefficaces et polluants, et les lampes à kérosène ont un coût plus élevé par unité d'éclairage que celles alimentées à l'électricité.

Les populations pauvres sont également les plus vulnérables aux chocs et aux perturbations écologiques, en particulier aux inondations, aux sécheresses prolongées, ou encore aux conséquences toujours plus concrètes des changements climatiques en cours. Ceux-ci vont vraisemblablement accroître les inégalités économiques entre pays riches et pauvres, à mesure que les températures grimperont : les dégâts attendus dans les pays pauvres reflètent en partie une capacité d'adaptation moindre. Les questions soulevées par le changement climatique sont très étroitement liées aux problématiques du développement.



La proportion des populations du monde en développement qui ont accès à une source sûre d'eau potable est passée de 71% en 1990 à 80% en 2004. Cette avancée

étant essentiellement imputable à l'Inde. Mais 1,1 milliard d'êtres humains continuaient en 2004 de puiser leur eau à des sources non aménagées. En Afrique subsaharienne, où 42% des populations ne sont pas équipées, les obstacles à surmonter (conflits, instabilité politique, non-prise en compte de l'urgence des travaux d'adduction et d'assainissement) sont tout particulièrement redoutables étant donné la croissance rapide de la population. Quant aux équipements sanitaires, dont la couverture dans le Sud est passée de 35% en 1990 à 50% en 2004, si la tendance actuelle se poursuit, près de 2,4 milliards de personnes ne disposeront pas d'installations aménagées en 2015, soit presque autant qu'aujourd'hui. D'où la nécessité d'accroître significativement les investissements dans les services sanitaires.

Dessin : J.-L. Lejeune

L'indifférence à la question cruciale de la durabilité des ressources environnementales, si elle génère des économies et des profits sur le court terme, est délétère pour les populations pauvres. Etant donné le lien étroit qui unit la pauvreté et l'environnement, il est indispensable de prêter attention aux besoins des personnes dont la subsistance dépend des ressources



Les défis écologiques imposent d'agir vite. Il faut élargir le champ des technologies dans les énergies renouvelables et en abaisser le coût. Les pays riches en tireraient des bénéfices, de même que les pays pauvres qui pourraient adopter les mêmes solutions.



naturelles et des services qu'elles en retirent. En fait, la gestion durable de l'environnement devrait créer des opportunités de revenu, renforcer les droits de propriété et d'usage des populations, et développer leur participation à la prise de décision politique.

D'autant plus que les populations pauvres sont le plus souvent privées des moyens d'investir dans l'utilisation durable des ressources environnementales, comme de meilleures installations sanitaires et de traitement des eaux. De même pour les technologies de production d'énergie durables et moins polluantes. Il est donc indispensable de s'intéresser davantage au sort des populations pauvres et que l'on renforce la coopération mondiale à un niveau sans précédent.

Puisqu'ils sont les principaux acteurs de la dégradation de l'environnement mondial et qu'ils disposent de ressources financières et technologiques bien plus importantes et performantes, c'est principalement aux pays riches et aux personnes favorisées dans les pays pauvres qu'incombe la responsabilité de remédier aux problèmes écologiques, et de soutenir les pays pauvres à s'engager sur la voie d'un développement qui préserve l'environnement. La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement nécessite des politiques publiques qui mettent en avant et favorisent la complémentarité entre développement et gestion de l'environnement. De fait, la réalisation des autres objectifs dans un monde ravagé est tout simplement illusoire. Des mesures doivent être mises en œuvre qui prennent en compte la diversité de l'environnement naturel, les causes nombreuses et diverses de sa dégradation, ainsi que les liens complexes entre pauvreté et surexploitation de l'environnement.

La gestion de l'environnement ne peut donc être traitée indépendamment des autres aspects du développement. Elle doit être combinée aux efforts de lutte contre la pauvreté et d'instauration d'un développement soutenable. Afin que l'amélioration de cette gestion profite aux pauvres, des mesures et changements institutionnels s'imposent qui intègrent tous les secteurs et s'inscrivent en dehors des attributions limitées des institutions en charge de l'environnement. Ce qui

nécessite une révision des modes de gouvernance, des politiques économiques et sociales nationales, ainsi que des politiques internationales par trop favorables aux intérêts des possédants et des pays riches.

Six orientations essentielles doivent guider les politiques environnementales :

1° Le renforcement des institutions et l'amélioration de la gouvernance. Au niveau international, il faut élaborer des systèmes efficaces et équitables de gestion de l'environnement global, comme l'océan ou le climat. Au niveau national, il faut que les communautés locales disposent des pouvoirs suffisants pour gérer le milieu dont dépendent leurs moyens de subsistance, ce qui nécessite la réforme des politiques qui contrôlent l'accès à la terre et aux ressources naturelles, et pour lutter contre la corruption qui entraîne le pillage des ressources qui leur sont pourtant vitales.

2° L'intégration de la pérennité environnementale aux politiques de tous les secteurs. Les politiques qui ont des répercussions importantes sur l'environnement doivent faire l'objet d'études d'impact rigoureuses, et il faut que les gouvernements nationaux, les organisations internationales et les agences d'aide bilatérales intègrent systématiquement des études d'impact environnemental dans la définition et l'évaluation de leurs stratégies et programmes.

3° L'orientation des marchés de façon à mettre fin aux politiques commerciales, aides et subventions dommageables à l'environnement. Les transactions commerciales dissocient gains privés et coûts pour la collectivité, et les pouvoirs publics accordent souvent des subventions dommageables à l'environnement. En tête de liste, celles qui incitent à la consommation de combustibles fossiles : à l'échelle mondiale, leur valeur excède la somme de l'aide au développement. Le PIB devrait opérer une distinction entre les revenus créés par une utilisation viable des ressources naturelles et ceux issus d'activités nuisibles à l'environnement : ce type de comptabilité éco-

logique permettrait de placer les problèmes environnementaux dans un cadre compréhensible par les ministères de l'économie.

4° Le renforcement des mécanismes internationaux de gestion durable de l'environnement. La dégradation de l'environnement ne s'arrête pas aux frontières. Il est donc indispensable de gérer cette problématique au niveau mondial, et si plusieurs accords internationaux sur l'environnement existent, il est sans aucun doute nécessaire de mettre sur pied de nouveaux mécanismes internationaux pour répondre aux défis aux niveaux régional et mondial.

5° L'investissement dans les technologies favorables à la durabilité de l'environnement. Pour améliorer les technologies de nature à résoudre les problèmes environnementaux, il convient de réorienter la politique de recherche et de développement. Les défis écologiques imposent d'agir vite. Il faut donc élargir le champ des technologies exploitant les énergies renouvelables et en abaisser le coût. Les pays riches en tireraient des bénéfices, de même que les pays pauvres qui pourraient adopter les mêmes solutions.

6° L'intensification des actions et programmes de sauvegarde des écosystèmes menacés. Des zones protégées bien gérées peuvent constituer une source de revenus non négligeables, grâce au tourisme ou à la rémunération des services fournis par les écosystèmes. Les populations locales doivent être considérées comme un élément de la solution, et non comme un problème. Les personnes dont la subsistance dépend de zones protégées doivent pouvoir bénéficier des retombées de leur succès. Sinon, ces efforts seront rapidement condamnés à l'échec.



L'urbanisation de la planète est rapide : en cette année 2007, pour la première fois dans l'histoire, le monde comptera plus de citoyens que de ruraux. Plus du tiers des personnes vivant en ville logent dans des taudis, pour l'essentiel dans les pays en développement (94 %). Ces personnes y vivent amassés, et ne disposent généralement ni d'accès à l'eau potable ni d'installations sanitaires correctes. Etant donné la croissance démographique et les forts taux d'urbanisation, les villes vont continuer de grandir, et si l'on ne prend pas des mesures efficaces, une partie de plus en plus importante de leurs habitants vont se regrouper dans des bidonvilles toujours plus invivables. (Photo : un jeune garçon habitant dans un des nombreux 'slums' de la capitale indonésienne, Djakarta).